

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010796 – EUR 36/002/01

Informations complémentaires sur l'AU 313/01 (EUR 36/001/01 du 7 décembre 2001)

Avertissement: Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXPULSION IMMINENTE / CRAINTES DE TORTURE

NORVÈGE

Abdulkader Hasan Khalaf (h), 46 ans

Londres, le 14 décembre 2001

Abdulkader Hasan Khalaf, sa femme et leurs quatre enfants se sont vu accorder l'autorisation de rester en Norvège par les autorités de ce pays, pour raisons humanitaires.

D'après les informations recueillies, ils sont en bonne santé. Ils vivaient dans la clandestinité depuis que leur demande d'asile avait été rejetée de manière définitive par la Commission de recours norvégienne en matière d'immigration, le 11 septembre.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels en faveur d'Abdulkader Hasan Khalaf et de sa famille. Votre intervention leur a été très utile.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*